



SBK  
ASI

**Sektion Bern**, Monbijoustrasse 30, 3011 Bern, Tel. 031 380 54 64, FAX 031 380 54 74  
verband@sbk-be.ch

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée générale ordinaire de la section de Berne de l'ASI, le 25 mars 2009  
au Musée d'Histoire naturelle de la commune bourgeoise de Berne

---

Durée: 17.00 à 19.15 heures

Présidence: Dr. Barbara Dätwyler, Présidente de la section de Berne de l'ASI

Présents: 68 membres avec droit de vote et 14 invités

---

## **Points à l'ordre du jour**

1. Ouverture et bienvenue
2. Election des scrutatrices
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 19 mars 2008
5. Approbation du rapport annuel 2008
6. Approbation des comptes annuels 2008 et du rapport des vérificateurs
7. Décharge au Comité
8. Approbation du budget 2009 et du compte prévisionnel des résultats 2010
9. Révision des statuts
10. Elections
  - 10.1. Renouvellement de la présidence
  - 10.2. Renouvellement de la vice-présidence
  - 10.3. Renouvellement du Comité
  - 10.4. Renouvellement des délégués et élection de nouveaux délégués
  - 10.5. Election de l'organe de contrôle
  - 10.6. Proposition aux membres pour l'élection du membre au Comité central
11. Motions à l'Assemblée des délégués
12. Points principaux/accents pour l'année 2009
13. Orientation future de l'ASI
14. Motions
15. Divers

## **1. Ouverture et bienvenue**

La présidente souhaite la bienvenue à toutes les personnes participant à l'Assemblée générale.

### **Allocution de bienvenue**

Irène Marti Anliker s'adresse à l'assemblée en tant que politicienne et soignante. De par son activité professionnelle, elle est souvent confrontée aux multiples problèmes qui se posent dans le domaine des soins. Elle essaie de les aborder, autant que possible, au niveau politique. C'est là que la collaboration avec l'ASI joue un rôle essentiel. Irène Marti Anliker se félicite de la bonne collaboration dans le passé et espère qu'elle se poursuivra à l'avenir.

Peter Berger, directeur du "medi", Zentrum für medizinische Bildung, (centre pour la formation médicale) prend la parole en tant que représentant des professions médico-techniques et des professions médico-thérapeutiques (MTT). Ces professions évoluent dans le même système de santé que les professions soignantes et sont donc confrontées aux mêmes défis pour l'avenir. La pression croissante sur les coûts et, en même temps, le manque de personnel qualifié touchent tous les domaines des soins. Pour éviter la concurrence et parer aux situations de manque, il faut motiver la relève le plus tôt possible - éventuellement, dès la sortie de l'école - afin qu'elle s'engage dans les professions de la santé. En tant que représentant des MZZ, Peter Berger essaie toujours de maintenir une collaboration amicale tant avec l'ASI qu'avec toutes les autres associations professionnelles en rapport avec les soins.

La présidente explique le déroulement de l'Assemblée générale 2009 et signale que, cette année, la partie officielle pourrait nécessiter un peu plus qu'une heure et demie vu qu'il y a deux points particulièrement importants à l'ordre du jour:

- Révision des statuts
- Orientation future de l'ASI – informations sur l'enquête menée auprès des membres de notre section

L'ordre du jour de l'Assemblée générale a été envoyé dans les délais requis.

Il n'y a pas eu de la part des membres de motion, de candidature ou de proposition de modification.

Mme Ursula Lädach se tient à la disposition des francophones pour une éventuelle traduction.

68 membres avec droit de vote sont présents.

Les affaires seront votées à main levée, sauf si 10 membres demandent le scrutin secret.

Les statuts précisent que les élections se font au scrutin secret. L'Assemblée peut cependant en décider autrement et procéder aux élections à main levée.

Selon les statuts, la présidente, la vice-présidente et les membres du Comité de la section ainsi que les membres actifs employés dans la section, n'ont pas le droit de vote à l'Assemblée générale.

On vote tout d'abord sur le mode des votations puis sur le mode des élections. Dans les deux cas, une nette majorité des personnes présentes se déclare en faveur du vote à main levée.

## **2. Election des scrutatrices**

Huit membres se sont proposés pour la fonction de scrutatrice:

Cheffe scrutatrice:           Helen Fuchser

Scrutatrices:	Silvia Bösiger	Erika Krucker
	Gabriele Butscher	Nicole Kuypers
	Marie-Therèse Julmy	Elsbeth Möll-Gygax
	Therese Kirac	

Les scrutatrices sont élues à l'unanimité.

## **3. Approbation de l'ordre du jour**

Annemarie Kempf Schluchter, membre de la section de Berne de l'ASI demande la parole:

Annemarie Kempf Schluchter demande que le Point 11 „Révision des statuts“ soit traité avant le Point 9 "Elections".

La présidente signale que le point concernant la révision des statuts a été intentionnellement placé après les points concernant les affaires courantes. La demande ne repose pas sur une motion mais elle est quand même retenue. La présidente demande que l'on procède au vote.

La modification de l'ordre du jour est acceptée par 41 voix.

## **4. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 19 mars 2008**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

La présidente remercie Karin Petersen qui a rédigé le procès-verbal.

## **5. Approbation du rapport annuel 2008**

Le rapport annuel 2008 a été publié (en allemand) dans le numéro de janvier 2009 de „Schrittmacherin“. Il est approuvé à l'unanimité.

La présidente remercie tous ceux qui ont contribué au succès de cette année.

## **Changements au niveau du personnel du secrétariat:**

En octobre 2008, Monika Oeggerli Rosenland a succédé à Elsbeth Luginbühl à la direction du domaine Formation. Pierre Hugentobler quittera l'ASI à la fin du mois de mars. La nouvelle secrétaire générale sera, dès le mois d'avril 2009, Ursula Jost. Les deux nouvelles collaboratrices sont des spécialistes hautement qualifiées et mettront tout leur savoir et toutes leurs connaissances au service du Comité pour l'aider à mettre sur pied sa stratégie. La présidente souhaite la bienvenue à Monika Oeggerli Rosenland et à Ursula Jost et leur cède la parole pour qu'elles puissent se présenter.

Ursula Jost décrit son parcours professionnel de la fonction d'enseignante jusqu'à la direction du personnel au niveau supérieur de l'administration publique. Elle se réjouit de pouvoir travailler en tant que secrétaire générale et de collaborer avec toutes les personnes et tous les offices dans ce nouveau domaine. Pour se familiariser avec le domaine soignant, Ursula Jost a effectué plusieurs stages de courte durée dans différentes professions soignantes. Elle trouve qu'il y a de nombreux points et thèmes communs entre ses activités précédentes et ses futures tâches à la direction du secrétariat de la section de Berne de l'ASI.

La situation actuelle et les tendances qui se dessinent dans le domaine des soins indiquent que les exigences à l'égard de l'ASI vont encore augmenter. Ursula Jost se réjouit de relever ce défi avec toute l'équipe et s'est fixé pour objectif de poursuivre la bonne gestion du secrétariat.

Monika Oeggerli Rosenland, ancienne infirmière en pédiatrie et assistante dans l'enseignement puis propriétaire indépendante d'un bureau de placement de personnel dans le secteur pharmaceutique, connaît aussi bien le secteur des soins et de la santé que les questions de marketing. Depuis octobre 2008, elle est responsable de la Formation à la section de Berne de l'ASI et a aussi repris, au début de 2009, de manière intérimaire, la direction du Bureau de placement. Elle s'intéresse au marché de la santé en général et à la situation des soins en particulier et son objectif est de pouvoir offrir aux soignants une formation continue de qualité sur les thèmes les plus importants et au moment le plus opportun.

Rita Stocker quittera le secrétariat au milieu d'avril 2009. Comme nous l'avons indiqué plus haut, son poste sera assuré provisoirement par Monika Oeggerli Rosenland, dont le taux d'occupation sera ajusté en conséquence.

Après 8 années d'activité à l'ASI, Susann Weishaupt a choisi une nouvelle orientation et quitte le secrétariat pour la fin du mois de mai 2009.

Manuela Kocher est engagée dès le début d'avril 2009 comme coordinatrice de la politique de partenariat social de la section de Berne de l'ASI. Elle renonce donc à ses mandats au Comité central et au Comité de la section. Elle se présente rapidement.

Manuela Kocher est titulaire d'un diplôme d'infirmière en soins généraux. Après avoir travaillé plusieurs années dans différents services hospitaliers et accompli une formation post-diplôme en santé publique, elle a arrêté de travailler pour fonder une famille. Puis elle a passé une maturité professionnelle pour se consacrer de nouveau aux soins - tout d'abord bénévolement et maintenant comme collaboratrice salariée à l'ASI. Elle est heureuse de pouvoir retrouver une activité professionnelle régulière.

## 6. Approbation des comptes annuels 2008 et du rapport des vérificateurs

Le secrétaire général donne quelques explications sur le compte des résultats et sur le bilan.

### Compte des résultats

Avec un résultat positif d'environ 20'000 francs et une différence par rapport au budget d'un montant équivalent, les comptes de cette année sont de nouveau satisfaisants.

Les **recettes** sont inférieures d'environ 190'000 francs aux recettes attendues. Ce chiffre est dû à la baisse combinée du montant des cotisations et des chiffres d'affaires de nos domaines commerciaux Bureau de placement et Formation.

Les **cotisations** ont été inférieures de 10'000 francs au montant de l'année précédente. Malgré tous les efforts, entrepris cette année pour la première fois de manière systématique, en vue de maintenir et d'augmenter le nombre de membres, il n'a pas été possible de prévenir une faible diminution des effectifs de membres de 1 %. Les effets de notre travail devraient se faire sentir avec un peu de retard.

Le **Bureau de placement** enregistre un recul des placements temporaires, surtout pour les gardes de nuit. On note ici la tendance du marché vers davantage d'emplois fixes. La concentration vers le placement plus rentable d'emplois fixes a par contre donné de bons résultats.

Dans le domaine de la **Formation**, le renforcement de la concurrence ainsi que les efforts des institutions pour réaliser des économies ont amené une baisse du nombre de participants aux cours que nous avons organisés.

Les **dépenses** ont pu être maintenues en 2008 dans des limites satisfaisantes. Ceci concerne avant tout les **dépenses de personnel** pour les services commerciaux. Nous avons également pu réaliser des économies importantes dans le domaine de la **publicité** en abandonnant des prestations fournies par des tiers, devenues superflues.

Nous avons annoncé l'année dernière que l'excédent budgété serait consacré à des projets. Ce montant figure désormais sous les **frais de consultation**. Il comprend les honoraires des conseillers juridiques, en gestion et pour les médias qui ont été consultés pour notre sortie de l'ORTRA, pour la révision des statuts, pour la préparation de lignes directrices et d'une stratégie ainsi que pour améliorer notre présence dans les médias. Est également comprise dans ce montant une réserve pour le projet que nous avons lancé pour améliorer les structures de l'association au niveau des soins.

Les dépassements du budget du secrétariat sont dus, au niveau des **dépenses salariales**, au versement, décidé par le Comité, d'un bonus bien mérité à toutes les collaboratrices du secrétariat et, au niveau des **dépenses pour les assurances sociales**, à un dernier versement dans la réserve pour la quote-part patronale de la caisse de pensions.

## **Bilan**

La somme du bilan a augmenté d'environ 140'000 francs. La raison de cette augmentation est qu'il y a davantage de liquidés dans les actifs. Par contre, les passifs enregistrent une augmentation des engagements sous forme de factures de fournisseurs et de mises en réserve. Le capital de l'association s'est accru de l'excédent de 20'000 francs qui paraît dans le compte des résultats et s'élève désormais à 700'000 francs.

Le réviseur, Karl Würmli, Fiduciaire GSW, Soleure, renonce à lire le rapport de révision et se contente de commenter les conclusions. Les comptes ont été tenus de manière correcte, le bilan et le compte des résultats sont irréprochables. En se référant au discours d'introduction de la présidente, Karl Würmli compare la comptabilité de la section de Berne de l'ASI à un concert harmonieux. Il propose l'approbation du rapport des vérificateurs.

Ursula Rieder, membre de l'ASI Berne demande la parole:

Ursula Rieder demande pourquoi, malgré la diminution des recettes, des bonus ont été versés aux collaborateurs du secrétariat.

Réponse de Pierre Hugentobler, secrétaire général de l'ASI Berne:

Malgré des conditions très difficiles en 2008, le secrétariat a fourni un très bon travail. Le Comité a décidé qu'il fallait récompenser les bonnes prestations indépendamment des recettes des domaines commerciaux ou des montants de cotisations encaissés. Les gratifications versées restent très modestes: 1500 francs par collaboratrice pour un poste à 100 pourcents.

Lors de la votation qui suit, les comptes annuels et le rapport des vérificateurs 2008 sont approuvés à l'unanimité.

## **7. Décharge au Comité**

C'est à l'unanimité que l'assemblée donne décharge au Comité.

## **8. Approbation du budget 2009 et du compte prévisionnel des résultats 2010**

Le secrétaire général commente le budget et le compte prévisionnel des résultats.

L'évaluation des **recettes possibles** est plus réservée que l'année précédente. D'une part, on prévoit une baisse du produit des placements pour le Bureau de placement mais d'autre part l'élargissement de l'offre de formation devrait permettre une augmentation du montant des recettes pour les manifestations.

Du côté des **dépenses**, les estimations sont également prudentes.

D'après le budget, le résultat de l'exercice en cours sera proche de celui de l'année écoulée. L'évaluation pour l'année 2010 ne diffère pas non plus de manière notable.

Alice Morosoli, Présidente de la Commission de gestion de l'ASI Suisse:  
Alice Morosoli aimerait savoir ce que comportent exactement les frais de "consultation et d'informatique" prévus au budget.

Réponse de Pierre Hugentobler, secrétaire général de l'ASI Berne:  
Dépenses de consultation: ces coûts seront un peu plus faibles qu'en 2008. Ils comprennent tous les mandats de conseils ainsi que les projets propres à la section de Berne de l'ASI ou ceux qu'elle soutient.

Dépenses d'informatique: l'informatique se doit d'être toujours plus performante. Depuis la fin 2008, la section de Berne de l'ASI est capable de gérer elle-même son site Internet, ce qui apporte beaucoup d'avantages mais entraîne aussi une augmentation des coûts pour les frais de licences.

Ursula Rieder, membre de l'ASI Berne demande la parole:  
Ursula Rieder aimerait savoir pourquoi, malgré la baisse des recettes, 65 000 francs ont été budgétés de plus que l'année précédente sous „activités pour manifestations“.

Réponse de Pierre Hugentobler, secrétaire général de l'ASI Berne:  
Compte tenu de la situation concurrentielle sur le marché, l'offre dans le domaine de la Formation doit être développée. Une telle mesure entraîne des coûts.

Commentaire d'Ursula Rieder:  
Ursula Rieder trouve cette attitude très courageuse.

Lors de la votation qui suit, les personnes présentes approuvent le budget 2009 et le compte prévisionnel des résultats 2010 par 63 voix.

## **9. Révision des statuts**

Durant ces dernières années, les tâches et les compétences des organes ont changé. Les statuts de la section ne correspondent plus aux structures de l'association. Au niveau opérationnel, c'est le secrétariat qui est l'organe déterminant alors qu'au niveau stratégique, le Comité joue de plus en plus le rôle d'un organe directeur qui indique les objectifs et surveille les opérations. Il est donc nécessaire d'adapter les statuts. Les statuts actuels ont été approuvés le 3 mars 1994 par l'Assemblée générale de la section et entérinés par le Comité central de 14 avril 1994.

Cette révision a été annoncée lors de la dernière assemblée générale. Le projet a été présenté aux membres dans notre journal „Schrittmacherin“ et il est maintenant proposé à l'assemblée pour qu'elle en débattenne. S'il devait être accepté, il serait alors soumis à l'approbation du Comité central de l'ASI Suisse. Si jamais le Comité central devait y apporter des modifications importantes, nous envisagerions alors soit de rédiger une nouvelle version et de la soumettre à la prochaine AG, soit d'attendre la réforme des statuts au niveau de l'ASI Suisse.

Le Comité demande aux personnes présentes d'adopter le projet de statuts qui leur est présenté.

Remarque du secrétaire général sur l'article 3 "Membres":

La formulation de l'article 3, Membres, dans le projet présenté, peut donner l'impression que la section de Berne de l'ASI aimerait ouvrir une porte permettant à des personnes exerçant une autre profession dans le secteur des soins de devenir membres de l'ASI. Ceci serait naturellement inadmissible. C'est pourquoi le Comité propose de garder la formulation des statuts actuellement en vigueur:

- „1. Sont acceptés comme membres actifs:
  - a) les personnes physiques titulaires d'un diplôme/certificat reconnu et qui travaillent ou sont domiciliées dans le secteur d'attribution de la section
  - b) les élèves des centres de formation en soins infirmiers situés dans le secteur d'attribution de la section
2. L'ASI détermine les diplômes, certificats et centres de formation qu'elle reconnaît.
3. Chaque membre actif dispose d'une voix délibérative.“

Plusieurs membres demandent la parole. La présidente propose d'écouter d'abord toutes les questions et opinions exprimées avant d'y répondre.

Therese Christen, membre de l'ASI Berne:

Therese Christen a l'impression que la nouvelle formulation des statuts attaque les bases même de la profession. Elle aimerait savoir si le projet qui est présenté a été approuvé au préalable par le Comité central.

Karin Hohloch, membre de l'ASI Berne:

Karin Hohloch a l'impression, en lisant la formulation des conditions d'affiliation, que l'on ouvre une porte pour l'admission d'autres groupes professionnels dans l'association.

Elle ajoute par ailleurs que la section de Berne de l'ASI compte 5409 membres et que si les résultats de l'enquête menée auprès des membres sur l'orientation future de l'ASI indiquent une majorité en faveur de l'ouverture, le nombre de réponses reçues n'est que de 128, ce qui n'est en aucun cas représentatif.

Annemarie Kempf Schluchter, membre de l'ASI Berne:

La révision des statuts est nécessaire. Elle a été décidée par les membres ayant droit de vote lors de la dernière Assemblée générale.

Le projet qui a été soumis était cependant difficile à interpréter; il n'était pas possible de le comparer avec l'ancienne version et de voir clairement les modifications.

Il n'est pas possible de prendre une décision sur ce projet de statuts, tel qu'il est présenté.

Annemarie Kempf Schluchter demande que l'on renvoie l'affaire au Comité en le chargeant de rédiger les nouveaux statuts en collaboration avec les membres et de soumettre à l'Assemblée générale une version qui aura été approuvée au préalable par le Comité central.

Alice Morosoli, Présidente de la Commission de gestion de l'ASI Suisse:

Alice Morosoli soutient la motion de renvoi. Les statuts de l'ASI Suisse sont en train d'être remaniés et seront présentés à l'Assemblée des délégués au mois de juin prochain. La révision des statuts de l'ASI Berne est prématurée; elle ne devrait avoir lieu qu'après l'adoption des nouveaux statuts centraux et se baser sur eux.

Erich Rohrbach, membre de l'ASI Berne:

L'article 13, lettre f, n'est pas clair. Erich Rohrbach demande s'il est correct que le Comité puisse lui-même fixer les indemnisations qui lui sont versées.

Ursula Rieder, membre de l'ASI Berne:

Ursula Rieder ne comprend pas quels événements internes ont amené la dissolution de la Commission de gestion. Elle aimerait une explication et demande si le Comité peut réellement assumer les tâches de la CdG. Elle se déclare en faveur d'une réintroduction de la CdG.

Erich Rohrbach, membre de l'ASI Berne:

Il est courant, dans tous les conseils d'administration, que le Comité exerce des fonctions de contrôle sur la gestion. Dans la section de Berne de l'ASI, cette fonction a été assumée depuis l'année dernière de manière compétente et digne de confiance.

Annemarie Kempf Schluchter, membre de l'ASI Berne:

Annemarie Kempf dépose une motion d'ordre demandant que l'on vote d'abord sur l'adoption ou le refus des statuts avant de poursuivre la discussion.

La présidente répond aux différentes questions qui ont été posées:

A la question de Karin Hohloch, membre de l'ASI Berne:

En apportant les dernières retouches au projet de statuts, le groupe de travail a remarqué que la formulation de l'article 3 "Membres" pourrait être interprétée comme une porte ouverte. Il n'est pas du tout dans les intentions de l'ASI Berne d'ouvrir une telle porte. Le paragraphe concerné a donc été changé pour retrouver sa forme originale, ainsi qu'on peut le voir sur les feuilles transparentes 19 et 20.

A la motion d'Annemarie Kempf Schluchter, membre de l'ASI Berne:

La proposition de renvoi est soumise au vote. L'Assemblée générale l'accepte avec 51 voix.

La présidente signale que c'est la dernière AG qui a décidé la dissolution de la CdG et la solution intérimaire (organe de révision). Elle demande que l'on poursuive cet interim jusqu'à la prochaine révision des statuts.

Beat Messerli, avocat, conseiller juridique de l'ASI Berne:

Beat Messerli explique que les anciens statuts attribuaient à la CdG des compétences qui sont du ressort du Comité. C'est donc à juste titre que la dernière

AG a décidé la suppression de la CdG et trouvé une solution de remplacement. Il déconseille à la section de former à nouveau la CdG, principalement parce qu'elle ne s'intègre justement pas dans la structure de l'association. Il est d'avis qu'une CdG peut tout à fait exister dans une association de droit public et ceci pour des raisons politiques; elle est par contre superflue dans une association professionnelle organisée suivant le droit privé. Et qui plus est, elle ne peut pas assumer la fonction d'un organe de révision.

La présidente propose de continuer avec la solution intérimaire, d'attendre que les statuts de l'ASI Suisse soient terminés et de tenir les membres au courant des nouveaux développements.

Ursula Rieder, membre de l'ASI Berne:

Ursula Rieder aimerait avoir des informations plus précises sur les événements qui ont entraîné la démission des membres de la CdG.

La présidente signale que la décision a été consensuelle et qu'il n'est pas possible, dans le cadre de cette assemblée, d'entrer dans les détails d'une affaire interne.

Annemarie Kempf Schluchter, membre de l'ASI Berne:

Annemarie Kempf Schluchter aimerait connaître la position de l'ASI Suisse concernant l'institution d'une CdG.

Réponse de Pierre-André Wagner, responsable du service juridique, ASI Suisse:

Il existe un règlement qui précise ce que les statuts des sections peuvent contenir. Ce règlement propose les deux solutions: soit l'on constitue une CdG, soit l'on mandate un organe de révision. Les statuts actuellement en vigueur dans la section de Berne prévoient une CdG et, pour cette raison, une telle commission devrait être désignée jusqu'à l'entrée en vigueur des nouveaux statuts.

Beat Messerli, avocat et conseiller juridique de l'ASI Berne:

De manière générale, on peut dire qu'avec la dernière révision du droit des sociétés, l'importance du "troisième pouvoir" (c'est à dire de l'organe chargé de la vérification des comptes) a nettement augmenté. Même si du point de vue du droit et sur la base des indices de l'association, il n'y a pas d'obligation de procéder à une révision, c'est un fait que la section gère une entreprise commerciale non négligeable. C'est pourquoi un organe de révision - de toute façon pour une association de cette taille - reste certainement préférable à une CdG. La CdG est un organe de contrôle de l'assemblée générale et ne peut donc pas être comparée avec un organe de révision. Certes, l'organe de révision n'est pas encore établi dans les statuts mais tout se déroule sans problème.

Therese Kirac, membre de l'ASI Berne:

Therese Kirac demande que l'on vote pour savoir s'il faut avoir un organe de révision ou une CdG.

Alice Morosoli, Présidente de la Commission de gestion de l'ASI Suisse:

Alice Morosoli est du même avis que Beat Messerli. CdG et organe de révision ne sont pas interchangeables. Elle demande des précisions sur le travail concret du Comité et de sa Commission des finances.

Réponse de Pierre Hugentobler, secrétaire général de l'ASI Berne:

La dernière Assemblée générale a décidé de choisir une solution intérimaire. Le Comité s'est alors doté d'une Commission des finances. Et c'est aussi sur la base de cette décision de l'AG que l'on a prévu un organe de révision dans le projet des nouveaux statuts.

La Présidente constate que l'on se trouve face à une nouvelle situation et que la question qui se pose désormais c'est de savoir s'il faut maintenir la solution intérimaire ou non.

Urs Weyermann, membre d'honneur de l'ASI Berne demande la parole:

Urs Weyermann propose de terminer la discussion sur ce point. Il recommande soit de procéder à une révision des statuts l'année prochaine, soit d'adapter les articles concernés des statuts actuels aux données existantes.

La présidente soumet au vote la motion suivante: conserver jusqu'à l'AG 2010 la solution intérimaire (Commission des finances et organe de contrôle intervenant actuellement) en dérogation des statuts actuels. Seront alors présentés et soumis au vote soit une révision globale soit une révision partielle des statuts (en relation avec l'organe de contrôle).

L'AG accepte cette motion avec 60 voix.

Alice Morosoli, Présidente de la Commission de gestion de l'ASI Suisse, demande la parole:

Alice Morosoli demande qui sont les membres de la Commission des finances.

Réponse de Barbara Dätwyler, Présidente de l'ASI Berne:

Christine Aebischer et Therese Zürcher.

Pause

## 10. Elections

Leur mandat de quatre ans arrivant à échéance, il faut procéder au renouvellement de la présidence, de la vice-présidence, du Comité et des délégués. Il faut en outre élire deux nouveaux délégués ainsi que l'organe de contrôle pour une nouvelle année et proposer un nouveau membre au Comité central de l'ASI Suisse.

Ruth Schweingruber, membre du Comité, vice-présidente et candidate à l'élection en tant que membre du Comité central est absente pour cause de maladie.

A part la démission de Manuela Kocher, due à son changement de fonction, il n'y a pas de départ du Comité.

Au début de l'AG, les membres ont décidé de procéder aux élections à main levée.

Erika Lüscher, membre de l'ASI Berne, Spitex de la région de Thoun, demande la parole:

Erika Lüscher remercie le Comité pour le bon travail qu'il fournit. Elle propose de réélire la présidente, la vice-présidente et le Comité globalement.

Alice Morosoli réitère les remerciements mais exprime son inquiétude concernant différents signes indiquant une crise au sein de l'ASI Berne. Ce sont notamment la sortie de l'ORTRA, la dissolution de la CdG, la révision mal gérée des statuts, le départ de plusieurs collaboratrices du secrétariat.

La Présidente tient à préciser que la révision des statuts a été perçue comme un mandat donné par la dernière AG et que tout le soin nécessaire a été apporté à ce travail.

Il est compréhensible que la sortie de l'ASI Berne l'ORTRA ait suscité de la stupéfaction. Avant de prendre cette décision, le Comité a soigneusement pris en compte différents facteurs. Voici les principaux:

- l'ORTRA se trouvait dans une phase de changement,
- compte tenu de la répartition des sièges entre les associations d'employeurs et les associations d'employés, les possibilités d'exercer une influence politique dans cette organisation étaient limitées.

Ce n'est pas nécessairement un avantage de faire partir de l'ORTRA. L'ASI a son propre profil et dans certains cas, l'association peut agir plus efficacement si elle n'est pas liée à l'ORTRA. Entre temps, cette dernière a développé ses nouvelles structures. Des discussions concernant une éventuelle réadmission de l'ASI à l'ORTRA sont en cours.

En ce qui concerne les départs du secrétariat: c'est toujours une grande perte pour une entreprise quand de bonnes collaboratrices qui ont fourni un travail exceptionnel durant de nombreuses années choisissent une nouvelle orientation. L'obligation de garder le secret et le devoir de fidélité ne permettent pas d'entrer plus dans les détails de cette question. Les questions touchant au personnel sont par ailleurs du ressort du Comité et du secrétariat et ne concernent pas l'Assemblée générale.

La Présidente prie les membres présents de ne pas garder toutes leurs questions, critiques et suggestions pour l'Assemblée générale mais de se manifester aussi durant l'année en écrivant au Comité. Leurs remarques seront prises en considération et c'est très volontiers qu'on leur répondra  
On procède au vote sur la motion d'Erika Lüscher. Elle est acceptée par 34 voix.

**10.1. Renouveaulement de la présidence**

**10.2. Renouveaulement de la vice-présidence**

**10.3. Renouveaulement du Comité**

Présidence: Dr. Barbara Dätwyler

Vice-présidence: Ruth Schweingruber

Comité:	Christine Aebischer	Lucia Schenk
	Jean-Paul Habegger	Ruth Schweingruber
	Ruth Haldimann	Sabin Zürcher
	Erika Keller	Therese Zürcher
	Franziska Luce	

Tous les titulaires sont réélus avec 42 voix.

La Présidente prend note de la critique exprimée dans le résultat du vote. Le Comité continuera à œuvrer et à s'impliquer pour la bonne gestion de la section de Berne.

**10.4. Renouveaulement des délégués et élection de nouveaux délégués**

Le Comité recommande la réélection de 23 délégués et l'élection de 2 nouveaux délégués.

Les délégués suivants se présentent pour une réélection:

Aeschbacher Yves	Joss Margrit
Bähler Sacha	Keller Erika
Brand Käthi	Kubli Claudia
Eberhard Susanna	Lüscher Bruno
Eggenberg Irene	Lüthi Katharina
Eggli Sonja	Rusnak Hedi
Feuz Ursula	Schmid Sibylle
Friedli Heidi	Sharp Susanne
Gafner Maaike	Spätig Margrith
Gut Rita	Vogel Heidi
Höfler Christoph	Vögeli Nadine
	Weibel Marcel

Tous et toutes sont réélus avec 41 voix.

Trois délégués expérimentés ont démissionné. Ce sont:  
Claudia Dollinger  
Brigitte Hadorn  
Carola Sroka

Deux candidates se présentent pour un nouveau mandat de délégué:  
Kerstin Ahke  
Dimitrina Dimova

Le Comité recommande également leur élection.  
Les deux candidates sont élues par acclamation.

### **10.5. Election de l'organe de contrôle**

Karl Würmli, représentant de l'organe de contrôle, précise, à juste titre, que ce n'est pas lui personnellement mais la société fiduciaire GSW à Soleure qui devrait figurer dans les documents de vote.

L'organe de contrôle est réélu à l'unanimité pour une nouvelle année.

### **10.6. Proposition aux membres pour l'élection du membre au Comité central**

Ruth Schweingruber est élue par 63 voix pour être le membre qui devra être proposé pour faire partir du Comité central.

### **11. Motions à l'Assemblée des délégués de l'ASI**

Aucune motion n'a été déposée.

### **12. Points principaux/accents**

Le secrétaire général présente les principaux points et accents pour 2009.

Mot d'ordre pour l'année: Et oui, nous le pouvons.

Nous observons attentivement l'évolution des conditions cadres pour le travail des soignants au fil du processus d' "économisation" et nous relevons impitoyablement ce que le rationnement pur et simple veut dire au détriment de la qualité des soins.

Nous encourageons résolument la qualité, l'économie et la compétitivité dans nos domaines de prestations de services que sont la consultation pour les membres, la formation et le bureau de placement.

Nous continuons à participer activement au processus de réorientation de notre association en défendant la direction choisie par la majorité de nos membres.

Nous initions et encourageons les projets suivants:

- programmes de formation pour les personnes issues de toutes les professions soignantes qui souhaitent réintégrer la profession
- approfondissement de la thématique „Skills- and Grade-Mix“
- identification des structures optimales pour les associations de la santé publique.

L'Assemblée générale approuve les points principaux et accents pour 2009.

### **13. Orientation future de l'ASI**

Ce point à l'ordre du jour a pour objectif de renseigner les personnes présentes sur l'enquête menée par l'ASI Berne pour connaître l'opinion de ses membres sur l'évolution future de l'ASI.

Le Comité et les délégués de la section de Berne se sont prononcés à ce sujet très clairement pour une ouverture de l'ASI. Ils défendent cependant fermement l'opinion que les membres de la section doivent avoir la possibilité de donner leur avis sur cette question extrêmement importante pour l'avenir de l'ASI. C'est pourquoi ils ont décidé de mener une enquête auprès des membres au sujet de l' "Ouverture de l'ASI à d'autres groupes professionnels du domaine des soins - oui ou non". La documentation pour cette enquête, y compris un talon pour la réponse, a été publiée dans le numéro 1/2009 de „Schrittmacherin“ (en allemand seulement). Etant donné que le bulletin „Schrittmacherin“ est également envoyé à des personnes qui ne sont pas membres de l'ASI Berne, l'enquête n'a pas pu se faire de manière anonyme. Le nom/prénom et le numéro de membre devait donc figurer sur le talon réponse pour permettre un certain contrôle.

La Présidente lit le rapport d'évaluation rédigé par le Dr. Jürg Schaufelberger.

Les questions relatives à cette enquête, posées par téléphone dans le cadre du projet d'acquisition de nouveaux membres, ont également indiqué une tendance majoritaire vers une ouverture.

Ce sont au total 128 talons réponse qui nous ont été retournés et ont été évalués.

Voici les résultats pour les différentes catégories de réponses:

Variante Ouverture de l'ASI:	109 = 85.2%
Variante Rénovation de l'ASI:	16 = 12.5%
Deux variantes possibles:	3 = 2.3%
Pas d'opinion:	0

Les enquêtes menées dans les cantons de Zurich et des Grisons confirment le résultat de Berne.

### **14. Motions**

Il n'y a pas de motion.

## 15. Divers

Les membres qui seraient prêts à occuper la fonction de scrutateur/scrutatrice à l'AG sont priés de s'adresser au secrétariat ou directement à Karin Petersen.

Les questions et commentaires peuvent être adressés n'importe quand par e-mail ou par la poste à la section de Berne.

### Départs et remerciements

Ce n'est pas sans regret que la présidente doit prendre congé de Claudia Dollinger, Brigitte Hadorn et Carola Sroka, anciennes déléguées, de Manuela Kocher en tant que membre du Comité et membre du Comité central ainsi que de Pierre Hugentobler, secrétaire général; elle les remercie de leur engagement.

Elle remercie le Comité et tous les collaborateurs/collaboratrices du secrétariat pour leur travail durant l'année écoulée. Elle remercie Karin Petersen pour l'organisation de cette assemblée générale ainsi que toutes les personnes concernées au Musée d'Histoire naturelle.

La présidente déclare close l'Assemblée générale 2009 de la section de Berne de l'ASI.

---

A l'issue de la partie officielle de l'Assemblée générale, le Prof. Dr. Adrian Ritz, professeur-assistant en économie de l'entreprise pour le secteur public à la faculté des sciences économiques et sociales de l'Université de Berne présentera un exposé intitulé „Pflegeteam im Spannungsfeld zwischen Markt und Staat“ (le personnel infirmier au cœur des tensions entre le marché et l'Etat).

---

La Présidente

La rédactrice du procès-verbal

Dr. Barbara Dätwyler

Karin Petersen